

Fiche Action N°12	Maintien et gestion des prairies humides de marais	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologique des prairies	
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>) Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>) Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>) Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>) Oie cendré (<i>Anser anser</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe II :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)</p> <p><u>Autres espèces non d'intérêt communautaire :</u> Brochet (<i>Esox lucius</i>) Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) Renoncule à feuille d'ophioglosse (<i>Ranunculus Ophioglossifolius</i>) Gratiolle officinale (<i>gratiola officinalis</i>) Céraiste douteux (<i>Cérastium dubium</i>) Iris maritime (<i>Iris reichenbachiana</i>)</p>	<p><u>Milieux palustres :</u> Roselières et magnocariçaies Mégaphorbiaies eutrophes (6430)</p> <p><u>Milieux prairiaux :</u> Prés salés thermo-atlantiques (1410) Prairies humides eutrophes des systèmes doux Prairies mésophiles Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330)</p>
Localisation et superficie concernées	Toutes les prairies de la zone humide (subsaumâtres, eutrophes, para-tourbeuses à tourbeuses, prés salés, etc.).	
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin est constitué d'une mosaïque d'habitats prairiaux dont certains sont d'intérêts communautaires et abritent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. Les enjeux environnementaux sont forts au niveau des prairies et les pratiques agricoles liées à l'élevage influencent leur état de conservation.</p> <p>Sur l'ensemble de la zone humide, 30 320 hectares sont déclarés en prairies permanentes en 2019 (RPG) dont 22 355 ha sont engagés en mesures agri-environnementales (DRAAF 2019). Les MAEC ont montré leur efficacité pour enrayer la disparition des surfaces en herbe à partir des années 1990. Ces mesures</p>	

	<p>ont été complétées sur certains territoires de marais, depuis les années 2000, par l'obtention d'une indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel mais avec un périmètre d'éligibilité qui se réduit et par la réglementation des incidences Natura 2000 depuis 2010.</p> <p>Cependant les espèces liées aux habitats prairiaux ne sont pas en bon état de conservation. Sur la période 2005 - 2016 les effectifs de Barge à queue noire ont régressé de 45%, ceux du Vanneau huppé de 5% et ceux du Chevalier Gambette de 30%.</p> <p>Si l'objectif est de conserver et augmenter les surfaces de prairies humides et de maintenir un haut niveau de biodiversité, il est nécessaire d'avoir une activité d'élevage économiquement viable avec des pratiques agricoles extensives et une gestion des niveaux d'eau adaptée. La gestion des prairies devra aussi prendre en compte l'évolution du climat qui influence les espèces, la ressource en herbe et les animaux d'élevage (pic de chaleur printanier, ressource en herbe, modification des dates d'envols, chargement instantané).</p>	
Objectifs de l'action	Augmenter les surfaces de prairies humides et garantir leur état de conservation	
Modalités d'intervention	Les mesures non hiérarchisées	Descriptif de l'action
	1	<p>Poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de pilotage et d'accompagnement des éleveurs</p> <p>Organisation d'un comité de pilotage annuel et territorial relatif au maintien et à la gestion des prairies humides</p> <p>Soutien et mise en œuvre des dispositifs agro-environnementaux (MAE, ICHN, PSE, etc.) : éligibilité des éleveurs et des communes, définition des cahiers des charges, dispositifs individuels ou collectifs, surfacique ou linéaire, informations des agriculteurs, accompagnement administratif, diagnostics environnementaux. Cet accompagnement technique doit se faire annuellement auprès des éleveurs.</p> <p>Accompagnement technique des éleveurs: synthèse des connaissances, rencontres, formations et information sur les pratiques agricoles (fertilisation, qualité fourragère, gestion des niveaux d'eau, aide à la conduite des prairies, portance des sols, alternatives aux produits phytosanitaires, traitements liés au parasitisme, travaux pastoraux, etc.), l'installation, etc.</p> <p>Evaluation de l'efficacité des dispositifs agro-environnementaux pour mesurer l'évolution et l'état de conservation des espèces et des habitats en lien avec les pratiques agricoles et l'économie agricole.</p>
	2	<p>Encourager une gestion environnementale extensive des prairies</p> <p>Ajustement de la pression de pâturage pour garantir un bon état de conservation de la flore, de la faune et des habitats prairiaux en fonction des secteurs de marais.</p> <p>Réduction de l'apport de fertilisation minérale et organique sur les prairies pour préserver la diversité floristique (ex : fritillaire pintade, Iris spuria, etc.).</p> <p>Adaptation de la période de fauche pour permettre la réalisation complète des cycles biologiques des espèces végétales et animales (limiter la destruction des nichées d'oiseaux). En fonction des surfaces des parcelles, favoriser les pratiques de fauche permettant la fuite et le refuge des espèces (fauche</p>

		centrifuge, lente, maintien de bandes refuges, utilisation de barre d'effarouchement, etc.).
		Maintien des conditions hydrologiques favorables à la conservation des habitats (dépressions humides et milieux tourbeux en eau en fin d'hiver / début d'été avec un ré essuyage lent, dénitrification, portance) et des espèces (limicoles nicheurs, Gratiolle officinale) et permettant un étalement de la pression de pâturage et de la valeur agronomique des prairies.
	3	<p>Conserver et développer les éléments paysagers associés aux prairies</p> <p>Préservation des éléments ponctuels ou linéaires du paysage constituent des micro-habitats favorables aux espèces: mares, roselières, haies et alignements, arbres sénescents, ronciers, fossés. Cette préservation doit s'accompagner en parallèle d'une reconnaissance à la PAC et peut nécessiter de l'assistance technique et des aides financières pour les travaux (génie écologique) ou la contention des animaux.</p>
	4	<p>Assurer une gestion sanitaire raisonnée des troupeaux</p> <p>Travailler avec les éleveurs et les vétérinaires à la réduction de l'utilisation de molécules écotoxiques et la mise en œuvre des audits parasitaires et d'une prophylaxie (analyses préventives régulières) pour favoriser le traitement raisonné du parasitisme et éviter les molécules toxiques dans les prairies.</p> <p>Travailler avec les éleveurs pour développer des pratiques agricoles adaptées à la lutte parasitaire : pâturage plurispécifique, chargement, pâturage extensif et tournant, etc.</p>
	5	<p>Conserver et augmenter les surfaces de prairies</p> <p>Maintenir et mettre en œuvre le dispositif d'aide à la reconversion en prairies des terres arables (cultures, prairies temporaires, etc.) et des peupleraies. Ce dispositif permet d'aider financièrement : le semis diversifié, les clôtures, les travaux de contention et plantation en pourtour.</p> <p>En complément, conserver les outils publics d'accompagnement à la reconversion : Contrats territoriaux, Plan d'aménagement des Marais Mouillés et Occidentaux et recourir au dégrèvement de la TFNB (informations auprès des agriculteurs et des communes).</p>
	6	<p>Valoriser l'image de l'élevage</p> <p>Valorisation des produits issus des activités d'élevage : marque « Valeurs Parc naturel régional », vente directe, Paysans de Nature, circuits courts, etc.</p> <p>Communication positive sur l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies, supports de la biodiversité et sur les bonnes pratiques de gestion des prairies. Ceci peut prendre plusieurs formes : articles de presse, journal des collectivités, l'organisation du concours prairies fleuries à titre d'exemple.</p>
Outils de réalisation		<ul style="list-style-type: none"> - Charte et contrats Natura 2000 - Dispositif de préservation des prairies et de soutien à l'élevage (MAE, ICHN, etc.) ainsi que l'animation allouée au dispositif - Programmes régionaux ou nationaux d'amélioration des pratiques - Programmes de soutien aux travaux - Marque « Valeurs Parc naturel régional », Paysans de Nature, etc.

Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, agriculteurs, Services de l'Etat (DRAAF, DDT(M), etc.), Conseils régionaux et Départementaux, Chambres d'agriculture, CIVAM, Associations de protection de la nature, Association d'éleveurs, Gestionnaires de sites protégés (Réserves naturelles, CEL, CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, etc.), Groupements Départementaux Sanitaires, Groupements Techniques Vétérinaires, vétérinaires, GDS, INRAE, CNRS, Forum des Marais de l'Atlantique, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation haute - Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux - Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°20 : Connaissance et protection des chiroptères et de leurs habitats - Fiche N°24 : Développer les mesures de protection réglementaires - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°27 : Actualiser la cartographie des habitats - Fiche N° 29 : Informer et sensibiliser sur les enjeux Natura 2000 - Fiche N° 30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de soutien à l'élevage (MAE), - Evolution des surfaces de prairies et la proportion contractualisée chaque année, - Evolution des mesures contractualisées (sans intrants, maintien de l'eau dans les dépressions humides), - Etudes des corrélations entre les contrats agri-environnementaux et l'évolution des habitats et des espèces, - Suivi des surfaces contractualisées en Reconversion Terres arables 				
Coût estimatif	Animation du dispositif : 110 000 €/an Etudes et Travaux : 100 000 €/an MAEC : 5 000 000 €/an				
Coût Total	5 210 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Départements, Agence de l'eau, communautés de communes				